



Communes d'ARDENTES et ETRECHET

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE

Le projet de cession d'une partie du chemin rural n° 143, aux Petites Bouers, sur les communes d'ARDENTES et ETRECHET, est soumis à une enquête publique conjointe destinée à recueillir les observations du public.

Les pièces du dossier ainsi que les registres d'enquête seront déposés dans les mairies d'ARDENTES et ETRECHET du mardi 7 mai 2024 au mercredi 22 mai 2024 inclus. Chacun pourra en prendre connaissance et faire enregistrer ses observations éventuelles pendant les heures d'ouverture du secrétariat des mairies :

Mairie ARDENTES: lundi 8h30-12h; mardi-mercredi-jeudi-vendredi 8h30-12h et 13h30-17h.

Mairie ETRECHET: lundi-mardi-mercredi-jeudi-vendredi 9h-12h et 13h30-17h30

Madame MOREAU est désignée comme commissaire-enquêteur. Elle se tiendra à la disposition du public

- à la mairie d'ARDENTES le mardi 7 mai 2024 de 14h à 17h.
- à la mairie d'ETRECHET le mercredi 22 mai 2024 de 14h à 17h.

Les observations formulées par écrit peuvent lui être adressées par la poste dans les mairies d'ARDENTES et ETRECHET de manière qu'elles puissent lui parvenir avant la clôture de l'enquête soit le mercredi 22 mai 2024 à 17h.

A l'expiration de l'enquête, les registres d'enquête seront clôturés par le commissaireenquêteur. Celui-ci disposera alors d'un délai d'un mois pour transmettre aux maires son rapport et ses conclusions.